

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

24 FEV 2023

ID : 091-219106663-20230206-CM01\_2023\_05-DE

Brest  
Levraut



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01\_2023\_05

L'An deux mil vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 01/02/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, M. Hugues MASLARD, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏŠ, Mme Virginie CORDIER, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Valéry LAURENT, M. Richard PELISSERO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE, Mme Stéphanie MARTINI procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO

OBJET : TARIF DE LA BIBLIOTHEQUE : INSTITUTION DE LA GRATUITE D’INSCRIPTION ET D’EMPRUNT POUR LES HABITANTS DE VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l’article L2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2017, instaurant les tarifs de la bibliothèque municipale ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le **24 FEV. 2023**

ID : 091-219106663-20230206-CM01\_2023\_05-DE

Berger  
Levrault

CONSIDERANT que la gratuité de l'inscription aux services de la bibliothèque de Villejust participe à une meilleure accessibilité et à l'élargissement ainsi qu'à la diversification des publics ;

CONSIDERANT que la collectivité s'est fixée pour objectif la simplification des démarches administratives et des relations avec les administrés ;

CONSIDERANT la présentation à la Commission Municipale du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

APPROUVE la mise en place de la gratuité de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour les habitants de Villejust.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 06/02/2023*

*Le Maire,*

*Igor TRICKOVSKI*

